



Paris, le 12 juin 2020

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de la Culture,

Nos deux organisations font le choix de s'adresser à vous ensemble pour porter à votre attention les problématiques soulevées par l'état d'urgence sanitaire dans les lieux de diffusion de musiques actuelles. Le SMA représente 450 adhérents sur l'ensemble de la filière musiques actuelles. La FEDELIMA fédère 140 lieux et projets musiques actuelles.

Parmi nos adhérents, nous représentons notamment (au-delà des producteurs de spectacles, maisons de disques, festivals, centres de formations, radios, réseaux et fédérations) quelques 200 lieux de musiques actuelles, dont l'ensemble des SMAC – scènes de musiques actuelles – labellisées par l'Etat et catégorisées ERP de type L, dont les jauges oscillent de 50 jusqu'à 2000 places.

Si pour certaines esthétiques (chanson, jazz et musiques improvisées, jeune public, etc.), ces lieux accueillent parfois les publics en configuration assise, la majorité des spectacles se tient toutefois en configuration debout.

Ces lieux implantés sur l'ensemble du territoire proposent des concerts, mais intègrent également dans leurs projets un soutien à la création (résidences, production partagée, accompagnement artistique...) et aux pratiques en amateur (studios de répétition, accompagnement, ressource...). Ils travaillent aussi en lien avec les publics, dans les hôpitaux, les établissements scolaires, centres de rétention, etc. sur des projets d'action culturelle pour créer du lien entre les artistes et les populations.

Certains de nos adhérents développent aussi une activité de restauration et de bar comme partie intégrante de leur projet. Leur modèle économique est pluriel et basé sur un équilibre entre subventions et recettes propres.

Comme vous le savez, ces structures que nous regroupons au sein de nos deux organisations ont été contraintes de mettre totalement à l'arrêt leur activité depuis le début du confinement le 17 mars dernier, et même quelques jours en amont avec l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes prononcée le 13 mars.

Nous tenons à saluer l'engagement du Gouvernement envers ces structures qui ont pu bénéficier des dispositifs de droit commun que vous avez décidé de mettre en place : activité partielle, fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat et bientôt exonérations de cotisations sociales. Ce sont ces dispositions qui nous ont permis de traverser cette crise et vont nous permettre d'envisager la reprise d'une activité.

Avec le décret n°2020-663 du 31 mai 2020, nous avons désormais la possibilité d'accueillir à nouveau des usagers pour nos activités de création et d'action culturelle. Aussi la plupart de nos adhérents commencent à rouvrir leurs portes pour accueillir des artistes professionnels et amateurs en résidence ou en répétition, et ainsi renouer le lien avec eux et entre eux après cette période de confinement.

L'article 45 de ce décret permet aussi la reprise de la diffusion pour les lieux mais uniquement dans la mesure où « les personnes ont une place assise ». C'est pourquoi seule une minorité de nos adhérents, vu leur configuration « debout », ont repris ou envisagent de reprendre la diffusion ces prochains jours.

Nous vous interpellons ici car nous avons à cœur de pouvoir reprendre notre activité de diffusion dès la prochaine saison, soit début septembre. En effet si votre Gouvernement estime à présent que les conditions sanitaires sont réunies dans les autres domaines de la société (transports, parcs de loisirs, hôtellerie et restauration, lieux de culte etc.), cette norme doit alors s'appliquer à nos établissements, par souci de cohérence.

Aussi nous sollicitons votre accord de principe en vue d'une reprise de la diffusion en configuration « debout » à compter du 1er septembre en revenant à la norme usuelle, soit 3 personnes debout/mètre carré.

Seule cette norme garantit la viabilité économique de nos structures. Elle garantit également et surtout le sens profond de nos projets qui vise à créer du lien et de l'échange entre les personnes.

Nous sommes des professionnel.le.s responsables et prêts à échanger avec vos administrations pour adapter nos lieux dans des configurations qui permettront une réouverture sereine aux publics. Les personnes sur nos territoires ont besoin de retrouver ce lien social et artistique inhérent aux concerts.

Bien entendu, en fonction des configurations des différentes salles de concerts et de leur implantation géographique, chaque professionnel.le sera en mesure de rouvrir son lieu totalement ou partiellement après échanges avec ses autorités locales (maire, préfet, etc.).

Afin d'accueillir à nouveau les spectateur.trice.s et les artistes dès le 1er septembre, nous avons besoin d'un minimum de visibilité quant à la reprise de notre activité. Ce temps nous est nécessaire pour prévoir nos programmations - comme il est nécessaire aux artistes pour reprendre le chemin de la scène, pour rouvrir les billetteries et communiquer auprès de nos publics... **Aussi nous souhaiterions, au plus vite, un accord de principe de votre part sur une reprise totale de nos activités au 1er septembre.**

Toutefois si le virus devait revenir, il va de soi que nous reverrions à la baisse ces scénarii de reprise.

Nous vous interpellons ici aussi au sujet des festivals, puisque nous en dénombrons quelques 150 au sein de nos organisations.

Comme vous le savez, le décret n°2020-663 du 31 mai, comme les précédents textes d'ailleurs, crée une zone de flou pour les événements dont les jauges sont inférieures à 5000 personnes.

Ainsi nous n'avons toujours pas de consigne explicite quant à la possible tenue de ces événements d'ici au 31 août.

Les territoires dans lesquels nous sommes implantés habituellement regrettent les annulations de nos événements qui sont vecteurs de culture et de lien social, mais aussi de retombées économiques conséquentes pour le tissu local. Ces collectivités nous interpellent en vue d'organiser des formes réduites de nos événements cet été afin de maintenir un minimum d'activité.

Nous aimerions donc obtenir une réponse claire de votre part à ce sujet afin d'en évaluer la faisabilité.

Comme évoqué précédemment, les textes prévoient une interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes jusqu'au 31 août prochain. Or, parmi nos adhérents, nous comptons 45 festivals qui doivent se dérouler entre le 1er septembre et le 31 décembre, comme les Rencontres Trans Musicales de Rennes par exemple.

Aussi, nous vous demandons dès ces prochains jours un accord de principe pour leur maintien.

En effet, en septembre, il sera trop tard pour décider de leur maintien ou de leur annulation : les coûts de production alors engagés risqueraient de compromettre la pérennité des entreprises qui portent ces projets.

Voilà les questions auxquelles nous attendons des réponses de votre part de manière imminente afin de pouvoir reprendre nos activités dans les meilleures conditions possibles. Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout échange avec vous en vue de cette reprise.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Culture, veuillez recevoir l'expression de notre haute considération.

Yves Bommenel,
Président du SMA

Ludovic Renaux,
Président de la Fedelima

Contacts :

Aurélie Hannedouche - dg@sma-syndicat.org - 06.99.10.75.75

Stéphanie Thomas - stephanie.thomas@fedelima.org - 07.86.96.96.44